



NOUVELLE-AQUITAINE

Mise à jour : 30 juin 2021

Ce tableau de bord complète les tableaux de bord mensuels de conjoncture disponibles sur www.cerc-na.fr

CONTACTS : Téléphone : 05.47.47.62.43 ; bordeaux@cerc-na.fr
Téléphone : 05.55.11.21.50 ; limoges@cerc-na.fr

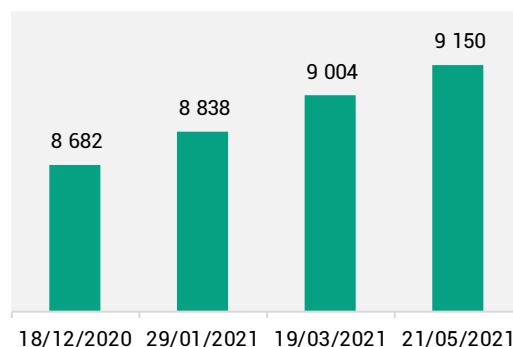
>> PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : quel est le nombre et le montant des prêts ?

Mise à jour : 18/06/2021	Nombre de prêts	Montant des prêts en millions d'€
Charente	527	53,9
Charente-Maritime	950	80,6
Corrèze	342	26,4
Creuse	111	9,1
Dordogne	727	73,3
Gironde	3 079	362,4
Landes	724	61,8
Lot-et-Garonne	577	55,0
Pyrénées-Atlantiques	916	113,9
Deux-Sèvres	401	44,1
Vienne	450	52,4
Haute-Vienne	411	54,1
Nouvelle-Aquitaine	9 215	987,0

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Evolution du nombre de prêts accordés dans le secteur de la Construction (cumul à la date de mise à jour)
Unité : nombre de prêts garantis par l'État

Mise à jour : 18/06/2021



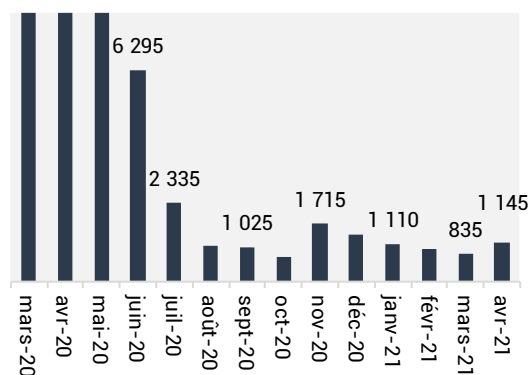
Le dispositif du prêt garanti par l'État permet aux entreprises éligibles de demander une garantie par l'État sur leurs prêts. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la 1^{ère} année.

>> ACTIVITÉ PARTIELLE : quelle est l'évolution des demandes d'indemnisation ?

Mise à jour : 31/05/2021	Demandes d'indemnisation (DI) déposées	Effectifs concernés	Heures chômées indemnisées
mars-20	13 825	74 370	3 603 135
avr-20	14 630	87 910	8 516 555
mai-20	10 145	41 850	2 067 685
juin-20	2 540	6 295	394 175
juil-20	1 030	2 335	164 655
août-20	480	1 060	76 740
sept-20	425	1 025	58 430
oct-20	310	735	47 000
nov-20	695	1 715	134 435
déc-20	545	1 390	109 075
janv-21	385	1 110	79 885
févr-21	355	980	73 925
mars-21	330	835	69 045
avr-21	640	1 145	67 130

Évolution des DI pour le secteur de la Construction
Unité : effectifs concernés par les DI

Mise à jour : 31/05/2021



Source : traitement CERC NA, Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

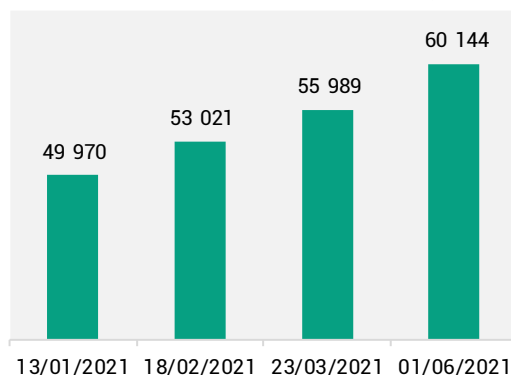
>> FONDS DE SOLIDARITÉ (VOLET 1) : quel est le nombre et le montant des aides ?

Mise à jour : 27/06/2021	Nombre d'aides	Montant des aides en milliers d'€
Charente	2 984	4 495,9
Charente-Maritime	6 710	10 482,8
Corrèze	1 954	2 909,5
Creuse	1 054	1 572,4
Dordogne	5 071	7 931,5
Gironde	19 717	32 432,4
Landes	4 306	6 861,3
Lot-et-Garonne	3 624	5 712,5
Pyrénées-Atlantiques	7 541	11 344,0
Deux-Sèvres	2 377	3 601,1
Vienne	2 954	4 528,0
Haute-Vienne	3 000	4 477,0
Nouvelle-Aquitaine	61 292	96 348,4

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Evolution du nombre de dossiers d'aides pour le secteur de la Construction (cumul à la date de mise à jour)
Unité : nombre de dossiers d'aides

Mise à jour : 27/06/2021



Créé par l'État et les Régions, le Fonds de solidarité (volet 1) vise à aider les entreprises les plus touchées par la crise. Il permet le versement d'une aide défiscalisée aux entreprises, indépendants, et entrepreneurs ayant eu une perte du chiffre d'affaires.

Le plafond de l'aide est de 1 500 € et peut augmenter si un des critères suivants est rempli :

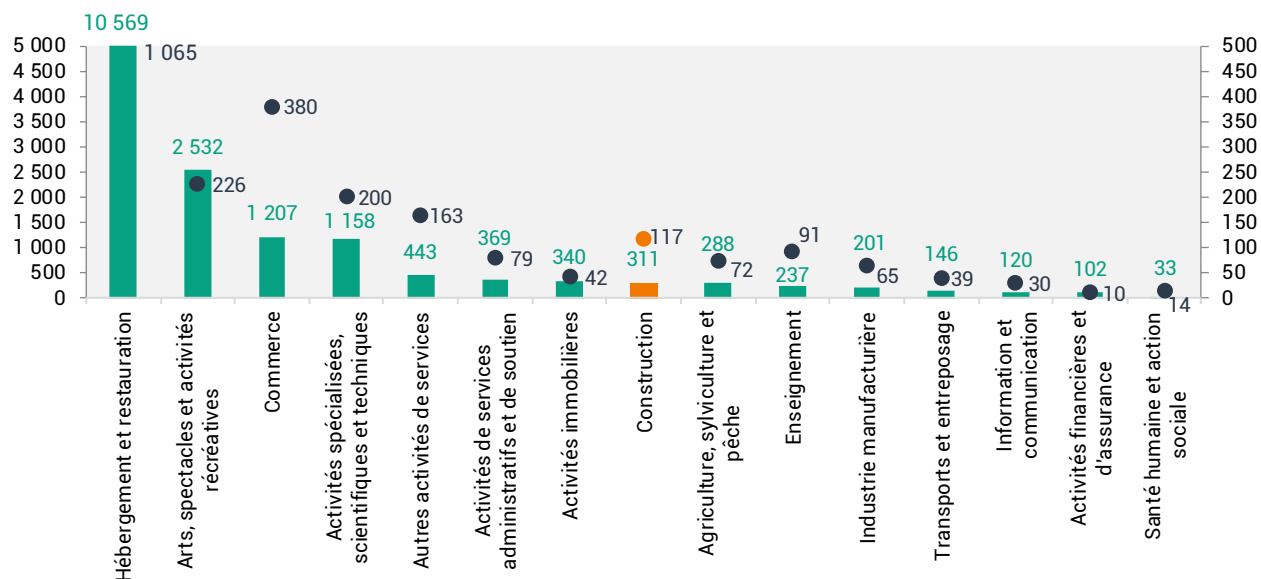
- Avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ;
- Appartenir au secteur S1 ou S1bis ;
- Être située dans une station de ski ;
- Avoir un magasin dans un centre commercial interdit d'accueil au public.

>> FONDS DE SOLIDARITÉ (VOLET 2) : quel est le montant des aides ?

Montant des aides par secteur bénéficiaire

Unité : milliers d'euros (axe à gauche), nombre d'aides (axe à droite)

Mise à jour : 04/11/2020



Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Directement instruit par les Régions, le Fonds de solidarité (volet 2) vise à aider les très petites entreprises confrontées à une rupture de trésorerie. Il s'agit d'une aide complémentaire au volet 1, pouvant aller d'un montant minimal de 2 000 € jusqu'à 5 000 €.

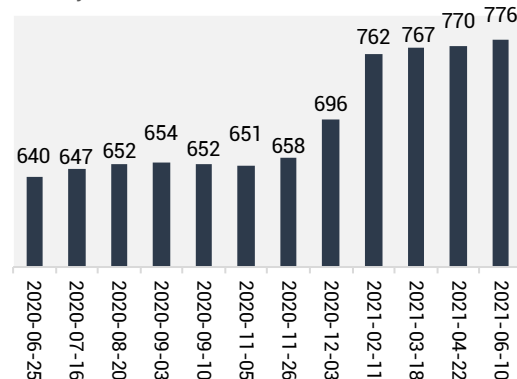
>> REPORT DES ÉCHÉANCES FISCALES : quel est le nombre de reports effectués ?

Mise à jour : 10/06/2021	Nombre de reports	Montant en milliers d'€
Charente	44	1 230,9
Charente-Maritime	110	1 454,7
Corrèze	21	260,5
Creuse	5	25,7
Dordogne	39	964,5
Gironde	259	12 037,9
Landes	49	642,3
Lot-et-Garonne	45	563,4
Pyrénées-Atlantiques	69	960,5
Deux-Sèvres	59	1 446,1
Vienne	46	850,3
Haute-Vienne	30	680,1
Nouvelle-Aquitaine	776	21 117,0

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

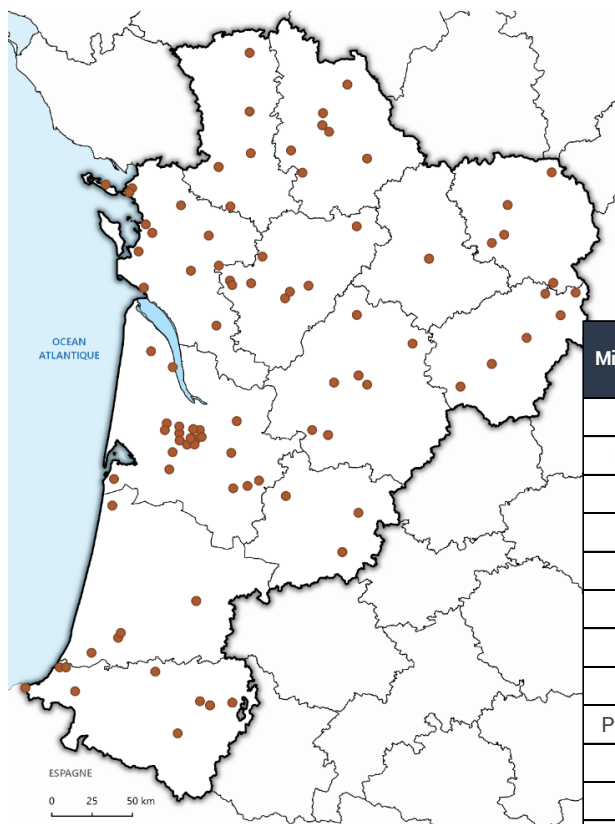
Évolution du report des échéances fiscales dans le secteur de la Construction (cumul à la date de mise à jour)
Unité : nombre de reports

Mise à jour : 10/06/2021



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des entreprises afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire du Coronavirus. Le graphique présente le nombre de demandes de report associées aux échéances fiscales pour le secteur de la construction.

>> RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS : quel est le nombre de bâtiments concernés ?



Le plan de relance annoncé par le gouvernement, le 3 septembre 2020, prévoit un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (de l'État et de ses opérateurs).

[Télécharger la liste des projets pour la Nouvelle-Aquitaine](#)

Mise à jour : 10/12/2020	Nombre de communes	Nombre de bâtiments	Montants des opérations en millions d'€
Charente	8	16	1
Charente-Maritime	12	31	14
Corrèze	6	23	5
Creuse	5	9	0
Dordogne	7	21	11
Gironde	22	98	127
Landes	5	18	6
Lot-et-Garonne	3	12	5
Pyrénées-Atlantiques	9	41	11
Deux-Sèvres	5	12	2
Vienne	7	32	21
Haute-Vienne	1	24	18
Nouvelle-Aquitaine	90	337	221

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

>> DOTATIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DÉPARTEMENTAL (DSID) : quel est le nombre et le montant des projets ?

Les DSIL et DSID ont pour objectif de soutenir les investissements des communes, des EPCI et des départements.

Les projets présentés sont issus de l'appel à projet de l'année 2020 et ont débuté au cours de cette même année. Une enveloppe exceptionnelle a été accordée aux projets qui ont commencé entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans le cadre du Plan de relance. Ces projets relèvent de thématiques plus ciblées (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine public historique et culturel).

[Télécharger la liste des projets pour la Nouvelle-Aquitaine](#)

44 projets subventionnés dont 16 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 28,5 M€

85 projets subventionnés dont 22 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 12,0 M€

45 projets subventionnés dont 16 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 29,0 M€

147 projets subventionnés dont 124 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 171,0 M€

71 projets subventionnés dont 35 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 30,1 M€

43 projets subventionnés dont 14 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 46,5 M€

96 projets subventionnés dont 35 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 30,1 M€

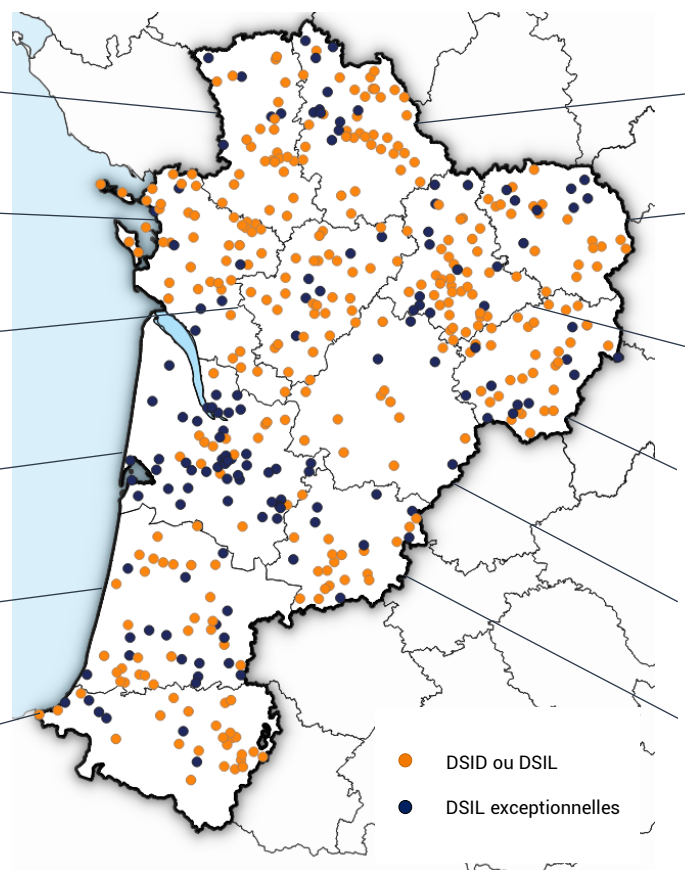
44 projets subventionnés dont 20 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 19,7 M€

84 projets subventionnés dont 41 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 30,7 M€

73 projets subventionnés dont 39 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 24,6 M€

36 projets subventionnés dont 11 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 35,9 M€

37 projets subventionnés dont 16 DSIL exceptionnelles pour un coût total de 20,0 M€



Source : traitement CERC NA, Préfecture Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour : 31/12/2020	Bâtiment	Travaux Publics	BTP	Autres	Ensemble
DSIL exceptionnelles					
Nombre de projets	250	122	-	17	389
Coût total des projets (en k€)	160 739,6	91 972,2	-	6 173,8	258 885,6
Montant des subventions (en k€)	31 273,7	20 830,6	-	1 326,1	53 430,3
DSIL					
Nombre de projets	233	118	15	17	383
Coût total des projets (en k€)	151 612,5	65 666,2	4 035,8	14 594,8	235 909,2
Montant des subventions (en k€)	28 358,8	15 731,4	1 344,8	3 586,9	49 022,0
DSID					
Nombre de projets	14	13	4	3	34
Coût total des projets (en k€)	25 240,9	14 284,8	14 284,8	1 053,2	54 863,7
Montant des subventions (en k€)	9 539,1	5 806,1	1 993,9	444,4	17 783,5
TOTAL	497	253	19	37	806
Coût des projets (en k€)	337 593,0	171 923,2	18 320,6	21 821,8	549 658,6
Montant des subventions (en k€)	69 171,6	42 368,1	3 338,7	5 357,4	120 235,7

>> AIDE À L'APPRENTISSAGE ET AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES : quel est le nombre d'aides accordées ?

Mise à jour : 23/06/2021	Nombre d'aides à l'apprentissage	Nombre d'aides à l'embauche des jeunes
Charente	2 076	1 316
Charente-Maritime	4 190	2 594
Corrèze	1 217	871
Creuse	401	320
Dordogne	2 321	1 230
Gironde	11 707	9 522
Landes	1 895	1 496
Lot-et-Garonne	2 103	1 187
Pyrénées-Atlantiques	4 084	2 933
Deux-Sèvres	2 480	1 611
Vienne	2 668	2 095
Haute-Vienne	1 855	1 485
Nouvelle-Aquitaine	36 997	26 660

L'aide à l'embauche des jeunes est une prime à l'embauche allant jusqu'à 4 000 € par salarié dont peuvent bénéficier toutes les entreprises et associations.

- Les conditions pour bénéficier de cette aide sont :
- Embaucher un jeune de moins de 26 ans entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mai 2021 ;
 - Une rémunération inférieure ou égale à 1,6 SMIC ;
 - Un CDI, CDI intérimaire ou CDD d'au moins 3 mois.

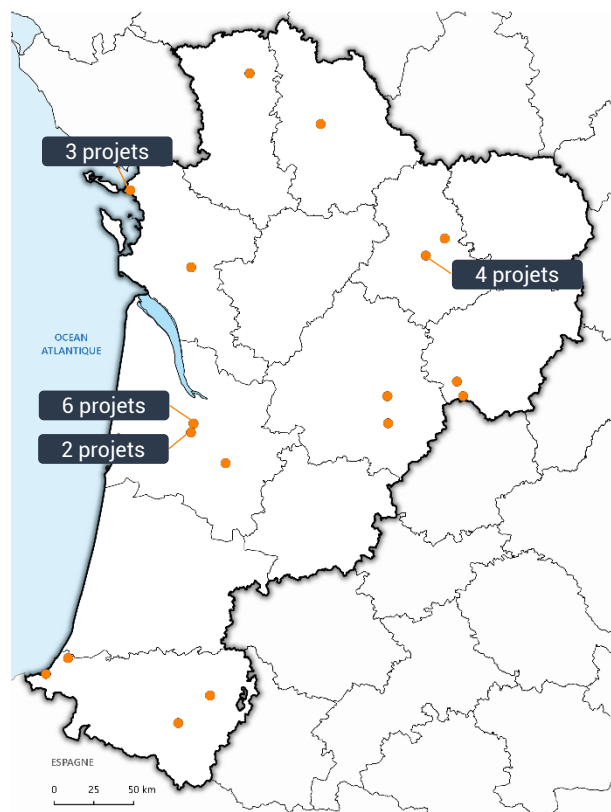
L'aide à l'apprentissage est une aide allant jusqu'à 8 000 € visant à favoriser le recrutement en alternance.

- Les conditions pour bénéficier de cette aide sont :
- Embaucher un alternant entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021 ;
 - Être une entreprise de moins de 250 salariés ;
 - Pour les entreprises de plus de 250 salariés, avoir un minimum de 5% de salariés en alternance.

Les données du tableau concernent les entreprises de tous les secteurs d'activité.

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance

>> AIDES POUR LE SECTEUR CULTUREL : quel est le nombre et le montant des aides ?



Pour le plan de relance de la culture, 460 M € (à l'échelle nationale) ont été répartis dans les territoires.

Cette première enveloppe affecte le patrimoine historique, les équipements de spectacle vivant, les écoles d'enseignement supérieur et les bibliothèques.

[Télécharger la liste des projets pour la Nouvelle-Aquitaine](#)

Mise à jour : 29/01/2021	Nombre de projets	Montant des aides en milliers d'€
Charente		
Charente-Maritime	4	3 325,0
Corrèze	2	1 637,0
Creuse		
Dordogne	2	2 465,5
Gironde	9	13 762,0
Landes		
Lot-et-Garonne		
Pyrénées-Atlantiques	4	1 873,0
Deux-Sèvres	1	880,0
Vienne	1	100,0
Haute-Vienne	5	3 063,0
Nouvelle-Aquitaine	28	27 105,5

Source : traitement CERC NA, Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Ministère de la Culture